mier ministre. Je suis désolé que ce ne soit pas le premier ministre lui-même qui m'ait répondu. Le premier ministre nous dirait-il si une réunion des premiers ministres destinée à fixer le prix du pétrole brut au Canada doit avoir lieu dans le courant du mois avant la présentation du budget et, dans l'affirmative, à quelle date?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, aucune réunion fédérale-provinciale des premiers ministres n'est prévue. Naturellement, cela n'empêche pas des consultations bilatérales avec plusieurs d'entre eux.

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE MESURES POUR LA DÉPOLLUTION DU LAC TÉMISCAMINGUE ET DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Environnement. Les villes d'Ottawa et Hull, les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario ainsi que le gouvernement fédéral ont conjointement participé au contrôle de la pollution de la rivière Outaouais. Le ministre envisage-t-il d'étendre son autorité aux responsables de l'environnement qui travaillent sur le cours supérieur de l'Outaouais ou sur le lac Témiscamingue pour qu'un certain contrôle soit exercé avant que certaines municipalités ne déversent leurs eaux-vannes dans le système de l'Outaouais? Pour l'instant, cette activité relève exclusivement des autorités provinciales et municipales.

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, il est évident que si le rapport du groupe de travail que j'ai mis sur pied pour examiner la question de la pollution de la rivière Outaouais indique que les causes de cette pollution se trouvent en amont de la rivière, il va falloir songer à des moyens de solutionner ce problème et, à ce moment-là, nous pourrons voir ce que les municipalités peuvent faire en ce sens car, comme on le sait, c'est aux municipalités qu'appartient la responsabilité de traiter leurs eaux usées.

• (1450)

[Traduction]

M. Peters: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est possible que le ministre ne connaisse pas la responsabilité qui lui incombe du fait du caractère interprovincial de la voie d'eau qui est le lac Témiscamingue, mais, lorsque la municipalité de New Liskeard a récemment déversé tous ses étangs d'eaux usées dans la rivière, elle a causé des problèmes considérables dans la région; or ces eaux-vannes s'écouleront également dans la rivière Outaouais. Deuxièmement, une enquête en cours révèle qu'une quantité importante de mercure et, probablement, également d'arsenic se trouve dans les eaux de la région. Compte tenu du caractère interprovincial de ce problème, le ministre veillera-t-il à ce que ses fonctionnaires collaborent avec ceux qui examinent actuellement la situation?

Questions orales

[Français]

Mme Sauvé: Monsieur le président, c'est la raison même pour laquelle j'ai dû mettre sur pied un groupe de travail. Il y a plusieurs juridictions qui sont concernées. Et je répète que, malgré le fait que l'honorable député évoque des juridictions, celles de deux provinces et celle du gouvernement fédéral, il reste que rien ne pourra s'accomplir sans la collaboration de ces municipalités.

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

LA PUBLICATION DU RAPPORT SUR LE STATUT DES LANGUES NON OFFICIELLES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du multiculturalisme. Voudrait-il dire à la Chambre quand le rapport sur le statut des langues non officielles au Canada sera présenté à la Chambre et pourquoi il est actuellement retenu? Ce rapport de quelque 500 pages a sûrement maintenant été traduit en français.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements dont je dispose, il est exact qu'il a été traduit. Il existe donc actuellement dans les deux langues officielles. Je puis assurer mon honorable ami qu'il sera rendu public dès qu'il sortira de l'impression; c'est une initiative à laquelle je m'intéresse personnellement.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—L'OPPORTUNITÉ D'UN EXPOSÉ MINISTÉRIEL

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Interrogé hier sur les audiences préliminaires que doit tenir l'Office national de l'Énergie sur la demande de construction du pipe-line du Mackenzie, le premier ministre a répondu qu'il prenait note de la question et qu'il la transmettait au ministre. Ce dernier peut-il répondre aujourd'hui à la question: étant donné que l'Office national de l'Énergie doit tenir des audiences préliminaires sur le projet de pipe-line du Mackenzie les 8, 9 et 10 juillet, le gouvernement envisage-t-il ou a-t-il l'intention de présenter une déclaration ou un mémoire à l'Office?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance nous n'avons pas l'intention de le faire. Suivant la procédure normale en cette matière, les parties du secteur privé se font entendre par l'Office national de l'Énergie, qui statue ensuite dans l'exercice de son pouvoir d'appréciation. Si la décision est affirmative, elle est transmise au pouvoir exécutif, c'est-à-dire au gouverneur en conseil, qui prend la décision définitive. Il me semble dans les circonstances qu'il y a lieu d'attendre que les parties aient présenté leur preuve, et que l'Office ait pris une décision éclairée. Le gouvernement pourra alors tirer ses propres conclusions.